Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 06/10/26
ID 033-213302813-20261005-16343-DE-1-1

Mérignac

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 5 octobre 2026

Délibération n° 2026_160
APPEL A PROJETS FORMATION DES PROFESSIONNELS AUX COMPETENCES PSYCHOSOCIALES - DEMANDE DE SUBVENTION FIPD

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOULET, Maire, par suite d'une convocation en date du 29 septembre 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : **47**

Mesdames, Messieurs : Mauricette BOISSEAU, Amélie AUDOIT, Alain CHARRIER, Jean-Louis COURONNEAU, Samira EL KHADIR, Kubilay ERTEKIN, Anne-Eugenie GASPAR, Claude MELLIER, Patricia NEDEL, Marie RECALDE, Bastien RIVIERES, Eric SARRAUTE, Gérard SERVIES, Aimeric ENARD, Loïc FARNIER, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Alice HERBERT, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Christine MALKIEL, Emilie MARCHES, Michelle PAGES, Caroline VAN RENTERGHEM, Clément VANDECASTEELE, Franck YVONNEAU, Arnaud ARFEUILLE, Clémence NAVEYS-DUMAS, Preslia OKOU, Loan PANIFOUS, Loïc PEDELUCQ, Christine PEYRE, Clémence PINEAU , Alexandre POUZEAUD, Fatou THIAM, Alessandro DI SOMMA, Rémi COCUELLE, Gérard CHAUSSET, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Thierry MILLET, Denis ABRAND, Fatima AIT KEDDOUR, Aurelie DOULUT, Jimmy BOURLIEUX, Prefmandh MABIALA, Stephane BRUNEL, Thierry TRIJOULET, Véronique TREZEGUET, Jean-Charles ASTIER.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : **2**

Mesdames, Messieurs : Marie-Ange CHAUSSOY à Claude MELLIER, Joël MAUVIGNEY à Thierry TRIJOULET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Amélie AUDOIT

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 06/10/26
ID 033-213302813-20261005-16343-DE-1-1

Monsieur Stéphane BRUNEL, Adjoint au Maire Délégué à la Jeunesse, Citoyenneté, Engagement, Insertion, informe l'Assemblée que la Ville sollicite auprès de l'Etat un financement dans le cadre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance.

Les compétences psychosociales constituent un levier reconnu de prévention primaire des violences, des conduites à risque, des phénomènes d'exclusion sociale et de prévention de la délinquance chez les enfants et les adolescents.

La ville de Mérignac souhaite renforcer les compétences des professionnels intervenant auprès de la jeunesse pour développer un environnement éducatif protecteur. Cette démarche s'inscrit dans les cadres stratégiques portés par la collectivité (Plan Santé, Projet éducatif de territoire, Convention territoriale globale, Stratégie locale de sécurité et de prévention de la délinquance, Schéma directeur de la petite enfance). Elle répond également à l'étude lancée en 2022 sur la persévérance scolaire, qui préconise la mise en place d'actions de prévention des risques psychosociaux, des conduites à risques et des violences sexistes et sexuelles, ainsi que des temps de montée en compétence pour favoriser la continuité éducative.

L'action vise à contribuer à la prévention précoce des violences chez les enfants et les jeunes en aidant les professionnels de la collectivité et des partenaires à développer leurs compétences psychosociales dans leurs pratiques éducatives.

Le projet prévoit l'organisation d'une session de formation à destination d'un groupe pluridisciplinaire de 15 à 20 professionnels intervenant auprès des enfants et des jeunes de Mérignac. Les bénéficiaires ciblés appartiennent aux services Enfance et Education, Jeunesse et Parentalité, Médiation Sociale de la Ville, aux associations d'animation, d'éducation populaire et de prévention spécialisée, ainsi qu'aux personnels de l'Éducation Nationale.

Pour la mise en œuvre de ce projet, la Ville s'associe avec l'organisme de formation Promotion Santé Nouvelle-Aquitaine. Cet organisme est certifié « Qualiopi », développe des formations en compétences psychosociales (CPS) depuis plus de 20 ans et fait partie, depuis 2024, du pool national de formateurs CPS animé par Santé publique France.

Le coût total de l'opération s'élève à 7 848,62 € TTC.

Conformément au règlement de l'appel à projets, la Ville sollicite une subvention du FIPD à hauteur de 50 % du coût total. Le solde sera financé sur fonds propres de la collectivité.

Les crédits seront inscrits au budget de l'exercice.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Education-Culture-Sports-Solidarités-Familles et Ages de la vie en date du 23 septembre 2026,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter le financement du Fonds interministériel de prévention de la délinquance, dans le cadre d'un appel à projets complémentaire ;

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette action.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
Par 49 voix pour

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 06/10/26
ID 033-213302813-20261005-16343-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 5 octobre 2026

VILLE DE MERIGNAC (Gironde)

Amélie AUDOIT
Secrétaire de séance

Thierry TRIJOULET
Maire de Mérignac

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.